



AVIS PUBLIC

Promulgation – Règlement # 212-2021

relatif aux taux de la taxation, de la tarification des services municipaux
et des conditions de perception pour l'exercice financier 2021

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 12 janvier 2021 le règlement mentionné en titre.
2. Le but visé par le règlement est d'établir les taux, les tarifs et les conditions de perception conformément au Budget 2021 adopté pour l'exercice financier 2021.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
4. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou le consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 20 janvier 2021
Annick Lafontaine
Greffière